

S. C. H. 104,0 ZW/hz

Berne, le 30 août 1978.

Note au Chef du DépartementInfléchissement des politiques économiques,  
monétaires et budgétaires de la Confédération  
dans un sens plus expansifA. La politique économique

Nos autorités ont longuement défendu qu'il n'était guère possible de faire une politique économique plus expansive du fait de la spécificité de notre situation (quasi plein emploi, excédent courant dû aux revenus des capitaux et non au commerce, etc.).

Cette analyse semble être considérée avec moins de rigueur.

Dans le pipe line, nous avons le (petit) programme d'impulsion du Délégué aux questions conjoncturelles (70 millions sur quatre ans) qui devrait permettre une percée dans l'industrie électronique, l'isolation des bâtiments, la protection de l'environnement et des aides au tourisme.

On pense reconduire, en les modifiant et en les étendant, les conventions que la BNS avait passées avec les industries horlogère, du textile et de la chaussure, en y associant les banques (réescompte à des taux avantageux, couverture contre risque de change, etc.).

Reste en outre ce qui pourrait sortir des réflexions du groupe de travail créé le 23 août par le CF, sur les mesures à l'économie réelle.

Une réflexion a cours autour de la "Garantie des risques à l'exportation" dont les pertes augmentent (notamment à cause de la couverture du risque monétaire) et de son financement (en fait elle est souvent devenue un instrument de double marché des devises).

#### B. La politique monétaire

La BNS, qui s'était fixée un taux de croissance modérée de la masse monétaire (5 % pour 1978) a été contrainte, pour défendre le cours du change, de s'écarter de cet objectif (16 %).

La BNS, tirant les conséquences de cette situation, a annoncé qu'elle était désormais "disposée à maintenir une forte liquidité du marché monétaire pour contrecarrer la revalorisation du franc" (communiqué de presse du CF du 17 août 1978). Il s'agit d'un revirement assez important.

Des voix s'élèvent pour demander un diagnostic concernant la spécificité du franc suisse (pourquoi s'apprécie-t-il plus que le DM ? tendance à l'internationalisation de notre monnaie ? etc.).

Selon les conclusions qui se dégageront, il n'est pas exclu que d'autres pans de notre politique monétaire soient réexaminés (par exemple ordonnances découlant de l'arrêté sur la sauvegarde de la monnaie).

L'Anlageverbot, introduit comme mesure d'appoint psychologique, pourrait être assoupli. Si on s'en défend encore officiellement, il n'en reste pas moins que la question revient constamment et qu'on n'est plus tout à fait opposé à l'examiner.

Il est enfin question du lancement d'un important emprunt de la RFA sur le marché suisse des capitaux. Sa finalité n'est pas tout à fait étrangère à une correction de la relation du cours Fr/DM.

Au plan international, les plans visant à créer un système monétaire européen comportent des aspects qui ne nous laissent pas indifférents. En l'absence d'une élaboration plus poussée des lignes de force initiales, nous suivons avec attention le développement en la matière afin d'obtenir les données nécessaires pour prendre en temps opportun une position tenant compte de tous les aspects du problème.

### C. Les politiques fiscale et budgétaire

La Commission des finances du Conseil national a fixé à 7 % au lieu de 8 % le taux de la TVA à créer. Elle l'a fait pour des raisons conjoncturelles, savoir viser à un

rééquilibrage des finances fédérales sur un laps de temps plus long.

De ce fait, le déficit fédéral sera supérieur de Fr. 700 à 800 millions qu'envisagé initialement.

La Conférence des chefs des Départements cantonaux des finances a, avec la bénédiction du Département fédéral des finances et des douanes, adopté des recommandations conjoncturelles plus expansives. Ainsi, il y est affirmé qu'il faut rééquilibrer à moyen terme les budgets des collectivités publiques sans compromettre toutefois le processus de redressement économique et "lorsque les budgets prévoient des excédents de recettes, on accordera des allègements fiscaux plutôt que de rembourser la dette, pour autant que les changes d'intérêt soient supportables".

Il y aura des réductions d'impôts cantonaux et communaux en 1979 (ordre de grandeur: Fr. 1 milliard).

Au plan fédéral, les déductions sociales au titre de l'IDN ont été augmentées et on envisage encore quelques aménagements au titre du même impôt pour alléger la charge des entreprises.

#### Conclusions

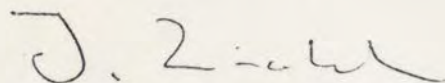
Les faits ci-dessus montrent qu'il y a une évolution des esprits vers des politiques orientées davantage qu'autrefois vers une relance de la conjoncture.

- 5 -

Cette évolution n'est pas spectaculaire. On ne peut donc pas parler d'un renversement fondamental de tendance. Il ne pouvait pas en être ainsi. Mais c'est une évolution positive parce que

- elle tient compte des préoccupations sérieuses de notre économie
- elle nous rapproche du courant de pensée international (moins de Sonderfall Schweiz)
- elle traduit une approche un peu différente et moins routinière du contexte dans lequel évolue notre économie et de ses caractéristiques.

Service économique et financier



J. Zwahlen